

SOMMAIRE

Admission Post-Bac (APB)

Bilan orientation active 2011 : dans la continuité de 2010

Calendrier APB

Dernière étape pour vos élèves : les 3 phases d'admission

Procédure complémentaire dès le 24 juin

Vos élèves qu'ont-ils demandé ?

Parcours dans le Sup

L'attrait des doubles diplômes : ingénieur manager

Insertion professionnelle

Insertion des jeunes dans la vie active en Bourgogne

Vie de l'étudiant

Le pôle d'excellence des pratiques sportives (PEPS) : une formation universitaire et un projet sportif

Travailler en poursuivant des études

Actualité

A vos blogs !

A lire

L'enseignement supérieur en France : un espace segmenté qui limite l'égalisation de chances - Elise Verley et Sandra Ziloniz

Edito

APB : dernière étape.

Nos élèves vont bientôt composer pour le baccalauréat. Dès maintenant s'ouvrent les trois phases de propositions d'admission sur APB. C'est la concrétisation d'un travail entamé depuis la classe de première pour préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Je vous demande de poursuivre dans l'accompagnement de nos élèves et de vous assurer que les quelques uns qui seraient sans proposition le 24 juin, s'inscrivent bien en procédure complémentaire.

Encore trop de bacheliers bourguignons cessent leurs études après la réussite à l'examen.

C'est une des faiblesses de notre académie que je souhaite, avec vous, pouvoir corriger.

Cyril Nourissat

Recteur de l'Académie de Dijon - Chancelier des universités

Admission post bac (APB)

Bilan orientation active 2011 : dans la continuité de 2010

L'université de Dijon a traité 5 098 dossiers d'orientation dans le cadre de l'orientation active (5 121 dossiers en 2010). Cette année, pendant la première phase, 12 945 candidats néobacheliers ont postulé pour une première année de licence tous vœux confondus. Ce sont quasiment les mêmes chiffres que l'an dernier :

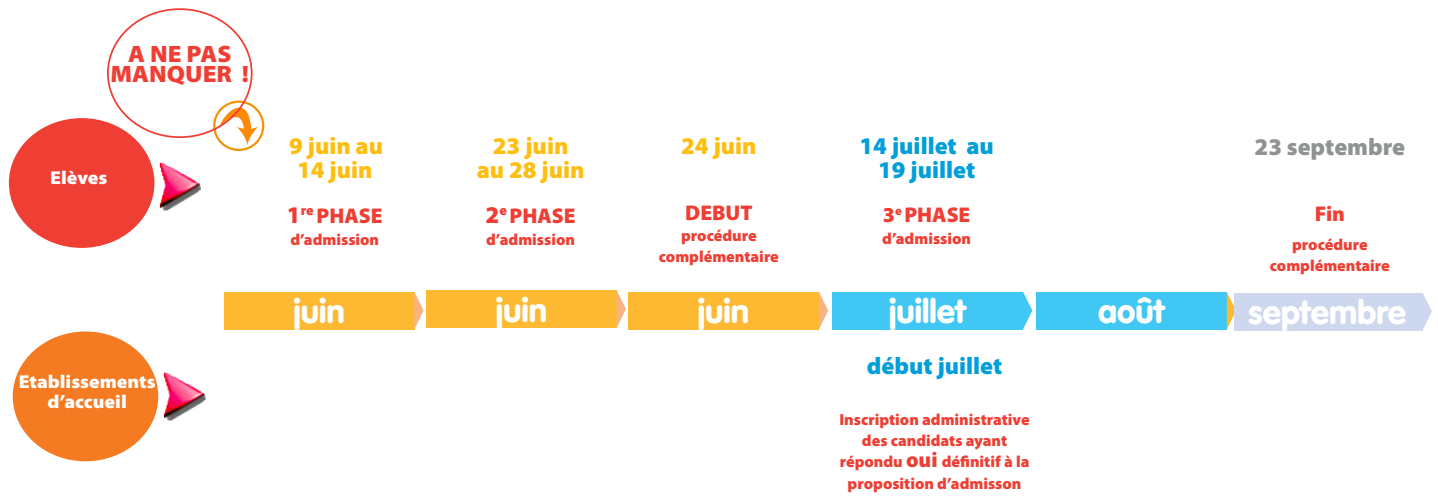
• OT (orientation pour tous) : - 31 candidats,

• OS (orientation sollicitée) : + 7 candidats. Un candidat sur dix a demandé à bénéficier de l'orientation sollicitée.

Si un de vos élèves a eu un avis réservé, il faut l'inciter à utiliser dès le début de l'année universitaire, les dispositifs d'accompagnement mis en place dans le cadre du plan de réussite en licence (PRL) :

- tutorat,
- enseignant-référent,
- aide méthodologique au travail universitaire.

Si un de vos élèves de bac pro (il y en a 70 dans l'académie) a bénéficié de l'orientation active et s'inscrit à l'université, incitez-le à utiliser ces dispositifs.



Dernière étape pour vos élèves : les 3 phases d'admission

Les candidats qui ont fait des vœux sur le portail APB, doivent se connecter à leur espace personnel avec leur numéro de dossier et leur code confidentiel.

Vos élèves peuvent avoir une proposition d'admission ou aucune.

S'ils en ont une, c'est la meilleure possible qui tient compte de :

- la liste préférentielle de leurs vœux
- du classement des candidats réalisés par les établissements

et à partir de la 2^e phase, cette proposition tient compte également :

- des places libérées par d'autres candidats.
- Vos élèves disposent d'un délai de 120 heures pour répondre à une proposition **sinon ils seront considérés comme démissionnaires et tous leurs vœux seront annulés.**

Tant qu'ils n'ont pas donné une réponse définitive («oui définitif» ou «je renonce à tous mes vœux»), ils doivent se connecter à chaque phase d'admission (voir la frise ci-dessus) et confirmer son «oui mais» en le validant.

RAPPEL valable pour les phases 1 et 2 seulement.

OUI définitif : Le candidat accepte cette proposition et aucune autre proposition ne lui sera faite. Il effectue alors son inscription administrative.

OUI mais si je n'ai pas obtenu mon vœu n°1 : Le candidat accepte la proposition qui lui est faite pour l'instant mais il maintient sa candidature pour des vœux mieux placés. Il participe alors aux phases suivantes.

NON mais : Il refuse la proposition mais maintient sa candidature pour des vœux mieux placés.

Démission générale : Il n'est plus candidat. Il quitte la procédure.

Lors de la 3^e phase, le candidat doit donner une réponse définitive à la proposition qui lui est faite puisque les phases d'admission sont terminées.

Les seuls candidats autorisés à rester

en «oui mais» sont les élèves en attente d'un contrat pour la formation en apprentissage ayant la mention «retenu sous réserve d'un contrat».

Procédure complémentaire dès le 24 juin

Pour qui ?

Le candidat peut s'inscrire à la procédure complémentaire à partir de son dossier électronique si :

- ✓ avant le 20 mars, il a oublié de se porter candidat ;
- ✓ il n'a pas de proposition d'admission sur ses candidatures ;
- ✓ il est élève de terminale technologique ou professionnelle, il s'est inscrit en L1 et souhaite postuler pour une filière sélective.
- ✓ il est inscrit dans une formation postbac et souhaite changer d'orientation, ou est contraint à changer d'orientation.

Il peut alors candidater sur des formations dans lesquelles il reste des places.

Comment ?

1- Il s'inscrit sur

www.admission-postbac.fr

Il remplit un dossier de candidature et **formule des vœux pour les formations qui offrent des places.**

2- Il consulte ensuite son dossier électronique pour savoir si une place lui est proposée.

Il répond dans un délai de huit jours pour accepter ou non cette proposition, délai réduit à un jour en septembre.

3- Il contacte l'établissement dans lequel il a accepté une formation afin de procéder à son inscription administrative.

Du 24 juin au 23 septembre

Vos élèves : qu'ont-ils demandé ?

Clés pour lire le tableau

Les élèves de terminale de notre académie ont envoyé **9 124** dossiers de candidatures aux IUT de France.

Sur les **9 124** dossiers, **2 154** sont des vœux 1 (un élève peut faire jusqu'à 12 dossiers), **5 393** ont été retenus par les IUT.

Mais parmi les dossiers retenus, combien reste-t-il de 1^{er} vœux ?

Formations	Nombre de dossiers reçus		Nombre de vœux 1		Nombre de dossiers retenus	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
BTS Production	3 988	5 197	1 028	1 390	3 350	4 163
BTS Services	10 097	10 606	3 049	3 815	6 845	7 298
CPGE	4 235	4 319	1 131	1 074	3 006	3 285
DUT	9 801	9 124	2 235	2 154	5 765	5 393
Licence	15 190	16 661	3 552	3 285	14 836	16 697
Ingénieur	3 068	3 330	241	225	2 151	1 084
Prépa professions paramédicales et sociales	461	451	271	238	228	245
MAN - DMA	911	1 035	323	366	443	452
TOTAL	47 750	50 723	11 830	12 547	36 624	38 617

Parcours dans le Sup

L'attrait des doubles diplômes : ingénieur manager

Les ingénieurs managers sont plébiscités par les entreprises. Les écoles d'ingénieurs et de commerce de Bourgogne et Franche-Comté se sont regroupées au sein du Polytechnicum pour former des étudiants ayant ces profils à double culture.

De façon générale, ce n'est pas tant cette double compétence qui est recherchée qu'une combinaison de qualités techniques et de qualités relationnelles et commerciales.

Les entreprises recrutent des compétences techniques mais surtout une personnalité. Autrement dit, elles accordent autant d'importance

au savoir-être qu'au savoir-faire car les jeunes ingénieurs doivent être aptes à communiquer avec tous les interlocuteurs. Un recrutement décalé (ex : via une soirée poker) leur permet d'observer les éventuels candidats sous un angle différent et de mieux appréhender leur personnalité.

Les recruteurs des grands groupes recherchent « des hauts potentiels, qui ont du leadership et qui savent combiner une réflexion scientifique et technique et des compétences entrepreneuriales... avec même un zeste de soft skills ».



IVA, c'est quoi ?

Seul dispositif qui renseigne tous les ans sur la situation professionnelle des jeunes sept mois après leur sortie de formation initiale. Au mois de février, un questionnaire est adressé par voie postale à chaque jeune qui a quitté son établissement et qui ne poursuit pas d'études.

Les résultats présentés concernent les sortants des classes terminales de l'enseignement technologique et professionnel. Dans l'académie de Dijon, 89 lycées et 31 CFA (dont 7 de l'agriculture) ont participé à l'enquête de février 2010. Environ 6 880 élèves et 4 890 apprentis ont été interrogés, 3 480 lycéens et 2 090 apprentis ont répondu.

Globalement, le taux de réponse net est de 53 % pour les élèves et 46 % pour les apprentis.

Insertion professionnelle

Insertion des jeunes dans la vie active en Bourgogne : des études à l'emploi, des tensions persistantes

Enquête IVA 2011

En Bourgogne, 28 000 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement technologique et professionnel durant l'année 2008-2009.

Près de 4 060 d'entre eux ont quitté les classes terminales. Au 1^{er} février 2010, tous niveaux confondus, 41 % des sortants occupent un emploi et 39 % en recherchent un.

Après le lycée technologique et professionnel

41 % des jeunes en emploi. En Bourgogne, 28 000 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement technologique et professionnel durant l'année 2008-2009.

Après le contrat d'apprentissage, 57 % des jeunes en emploi.

Environ 4 040 apprentis ont quitté les centres de formation, y compris agricoles, pour accéder au marché du travail en juin 2009.

Que deviennent ces jeunes sept mois après la fin du contrat d'apprentissage ?

Tous niveaux confondus, 57 % des sortants occupent un emploi et 32 % en recherchent un.

Céreq - Centre d'études et de recherches sur les qualifications
Centre associé régional de Dijon - avril 2011

<http://iredu.u-bourgogne.fr/component/content/>

Vie de l'étudiant

Le pôle d'excellence des pratiques sportives (PEPS) : une formation universitaire et un projet sportif



L'université de Bourgogne accueille les étudiants sportifs et les aide dans la réalisation de leur projet de « double excellence » : formation universitaire et projet sportif. Des mesures d'accompagnement sont mises en place pour qu'ils poursuivent leurs études dans de bonnes conditions : aide à la pratique sportive (entraînement, préparation physique et récupération, compétition), suivi d'études (aménagement des études, suivi de la scolarité, cours de soutien, tutorat), suivi médical (exploration fonctionnelle, contrôles anti-dopage),

logement-restauration (aide à l'accès au logement universitaire, repas améliorés), projet individualisé (entretien avec chaque étudiant du PEPS sur la mise en place de son projet de « double excellence »).

Peuvent accéder au PEPS, les étudiants contraints dans leurs études par des charges liées à la pratique sportive (niveau de compétition, nombre d'entraînements, stages sportifs), qu'ils soient sportifs valides, sportifs handicapés ou arbitres de haut niveau. Tous les sports individuels et collectifs sont concernés.

Travailler en poursuivant des études

L'université de Bourgogne s'est engagée à reconnaître la situation des étudiants qui sont dans l'obligation de travailler tout en poursuivant leurs études au-delà des dispositions obligatoires.

Si l'étudiant travaille plus de 10h par semaine avec un contrat d'un an :

- Il peut bénéficier d'un régime spécial d'étude selon les contraintes propres à chaque filière de formation, une dispense d'assiduité aux travaux pratiques ou dirigés peut être accordée. Lorsqu'un enseignement

est évalué uniquement par contrôle continu, une évaluation spécifique par examen terminal doit lui être substitué. Par ailleurs, il est dispensé de cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Si l'étudiant travaille entre 8h et 10h ou si il a un contrat de moins d'un an :

- il peut bénéficier, si l'organisation des enseignements le permet, d'un aménagement de son emploi du temps ayant pour objet de rendre compatibles ses horaires de travail avec la possibilité d'assister à la totalité de ses cours.



A vos blogs !

Ceci est le blog collectif de l'équipe «éducation» du Monde.

<http://orientation.blog.lemonde.fr>

A lire

L'enseignement supérieur en France : un espace segmenté qui limite l'égalisation des chances - Elise Verley et Sandra Ziloniz

Alors que la part des étudiants inscrits à l'université tend à diminuer, les filières sélectives, parce qu'elles offrent des formations « prestigieuses » et/ou professionnalisantes, exercent une attractivité croissante.

À l'heure de la stabilisation du nombre d'élèves et d'étudiants, les concurrences entre établissements s'aiguisent et conduisent à considérer l'enseignement supérieur comme un espace segmenté, et ce, quel que soit l'angle d'analyse retenu (profils social et scolaire, projets d'études, pratiques studieuses, conditions d'études et perspectives professionnelles).

L'enquête «Conditions de vie» de l'Observatoire national de la vie étudiante permet de comparer jugements et anticipations des étudiants en premier cycle dans les différents segments de l'enseignement supérieur : universitaire, professionnalisant, sélectif.

www.cairn.info/revue-formation-emploi-2010-2-page-5.htm

Elise Verley et Sandra Ziloniz

Formation emploi, 2010/2 n° 110, p. 5-18.



Vos réactions

Cette lettre vous intéresse, vous est utile...

Toutes vos réflexions attendues sur :

drodijon@onisep.fr

La Lettre d'Information de l'ONISEP et du SAIO

Directeur de la publication : Pascal Charvet

Par délégation : Laurent Hugot

Responsable de la publication : Geneviève Cardamone, Onisep

Rédaction : Dominique Perreau, Elisabeth Assailly, Anne Barnabé, Marie-Pierre Martin,

PAO : Julie Clément

Diffusion : SAIO



onisep.fr/dijon

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

 onisep
BOURGOGNE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

